

## SEANCE DU 25 MAI 2020

L'an Deux mil vingt, le deux juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ars dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la petite salle des fêtes en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Dominique BURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votes : 15

**PRÉSENTS** : Mmes B. BEAUDUIN, N. BRUNIAU, J. CLAUZEL, B. DUTOYER, N. GOBBATO, L. QUINTARD, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, J. COLIN, S. DEBORDE, P. DUPUY, R. PINEAU, T. PROVENZALE, T. VALEIX

MME Lysiane QUINTARD a été nommée secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

2020-34D2 N°5.4

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer un certain nombre de ses pouvoirs au Maire.

Les différents pouvoirs sont exposés aux Conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déléguer les pouvoirs suivants au Maire pour la durée de son mandat :

- ✗ Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- ✗ Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget ;
- ✗ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✗ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- ✗ Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- ✗ Créer les régies, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✗ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le Cimetière ;
- ✗ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✗ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- ✗ Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✗ Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- ✗ Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ✗ Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ;
- ✗ Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- ✗ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux ;
- ✗ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;
- ✗ Exercer au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption sur les fonds de commerce.

<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION VOIRIE, RÉSEAUX, ESPACES PUBLICS, MARAIS, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE, GESTION PERSONNEL TECHNIQUE</b>	<b>2020-35D N° 5.3</b>
---	------------------------

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'utilité de former une commission chargée de la voirie, des réseaux, des espaces publics, des marais, de l'environnement et de l'agriculture et de la gestion du personnel technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour siéger au sein de cette commission les conseillers municipaux dont les noms suivent pour l'ensemble de leur mandat :**

- ✓ Monsieur **Dominique BURTIN**, Président
- ✓ Monsieur **Patrick DUPUY**, Vice-Président
- ✓ Monsieur **Thierry PROVENZALE**,
- ✓ Monsieur Stéphane DEBORDE,
- ✓ Madame Bernadette DUTOYER,
- ✓ Monsieur Guillaume CASSAGNE,
- ✓ Monsieur Thierry VALEIX.

<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX, COMMERCES, LOGEMENTS, URBANISME, ÉCLAIRAGE PUBLIC, CIMETIÈRE</b>	<b>2020-36D N°5.3</b>
---	-----------------------

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'utilité de former une commission chargée de s'occuper des bâtiments communaux, des commerces, des logements, de l'urbanisme, de l'éclairage public et du cimetière suite au renouvellement du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour siéger au sein de cette commission les conseillers municipaux dont les noms suivent pour l'ensemble de leur mandat :**

- ✓ Monsieur **Dominique BURTIN**, Président
- ✓ Monsieur **Jacky COLIN**, Vice-Président
- ✓ Monsieur **Jacky BONNET**
- ✓ Monsieur Guillaume CASSAGNE
- ✓ Monsieur Rémy PINEAU
- ✓ Monsieur Thierry PROVENZALE

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS,  
COMMUNICATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, TOURISME**

**2020-37D N°5.3**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'utilité de former une commission chargée de s'occuper des associations, de la communication, des fêtes et des cérémonies et du tourisme suite au renouvellement du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour siéger au sein de cette commission les conseillers municipaux dont les noms suivent pour l'ensemble de leur mandat :**

- ✓ Monsieur **Dominique BURTIN**, Président
- ✓ Madame **Lysiane QUINTARD**, Vice-Présidente
- ✓ Madame **Nadine BRUNIAU**,
- ✓ Madame Bernadette BEAUDUIN,
- ✓ Monsieur Jacky BONNET,
- ✓ Monsieur Guillaume CASSAGNE,
- ✓ Madame Julie CLAUZEL,
- ✓ Madame Nadège GOBBATO,
- ✓ Monsieur Rémy PINEAU.
- ✓

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**2020-38D N°5.3**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 279 du Code des marchés publics, des délégués chargés de le représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres doivent être nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour la durée de leur mandat les délégués de la Commission d'Appel d'Offres :

- ✗ **Madame Bernadette BEAUDUIN**
- ✗ **Monsieur Stéphane DEBORDE**
- ✗ **Monsieur Thierry PROVENZALE**

Il est précisé lors de cette réunion que le responsable de la commission à l'origine de l'appel d'offres sera systématiquement présent.

**DÉLÉGUÉS AU SIVOS ARS-GIMEUX**

**2020-39D N°5.3**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle doit désigner les délégués chargés de représenter la Commune au sein du Comité Syndical du SIVOS Ars - Gimeux.

Le rôle du SIVOS est de gérer la vie extra-scolaire, organiser la garderie, la cantine, le transport scolaire, l'entretien des locaux mis à disposition du SIVOS et éventuellement l'investissement nécessaire de nouveaux locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour l'ensemble de leur mandat :

- ✓ Madame **Lysiane QUINTARD**,
- ✓ Monsieur **Dominique BURTIN**,
- ✓ Monsieur **Rémy PINEAU**

Les délégués acceptent leur nomination au SIVOS ARS-GIMEUX.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en tant que collectivité membre du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16), il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués au syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour l'ensemble de leur mandat :**

- ✓ Monsieur **Jacky BONNET**, Délégué Titulaire
  - ✓ Madame **Nadège GOBBATO**, Déléguée Suppléante
- Les délégués acceptent leur nomination au SDEG de la Charente.

<b>DÉSIGNATION REPRÉSENTANT POUR PARTICIPER ÉLECTION DU COLLÈGE DES COMMUNES INDÉPENDANTES DE CALITOM</b>	<b>2020-41D N°5.3</b>
---	-----------------------

**VU** l'article 6.1.2 des statuts du syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente (dit «CALITOM») qui dispose que les communes indépendantes dont la population est inférieure ou égale à 4000 habitants seront regroupées au sein d'un collège ;

**Considérant** que la commune d'Ars est adhérente à CALITOM, et que sa population est inférieure à 4000 habitants ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réélire le collège suite aux élections municipales ;

**Considérant** que le collège doit être composé de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ;

**Considérant** que le Conseil Municipal doit désigner un représentant qui sera convoqué par CALITOM en vue de participer à l'élection de ce collège (et éventuellement être candidat à un poste de titulaire ou de suppléant) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ✓ **De nommer** Mme Lysiane QUINTARD, représentante titulaire de la commune pour participer à l'élection du collège des communes indépendantes de CALITOM ;
- ✓ **De nommer** Mr Jacky COLIN, représentant suppléant de la commune pour participer à l'élection du collège des communes indépendantes de CALITOM

<b>DESIGNATION DES DELEGUES POUR AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD16)</b>	<b>2020-42D N°5.3</b>
---	-----------------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération 2018-19D du Conseil Municipal du 3 avril 2018 concernant l'adhésion à l'ATD16 pour le volet assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il indique qu'il y a lieu de désigner deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) auprès de l'ATD16.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- × **Désigne** Monsieur **Rémy PINEAU**, en tant que Délégué Titulaire ;
- × **Désigne** Monsieur Thierry VALEIX, en tant que Délégué Suppléant.

Les délégués acceptent leur nomination à l'ATD16.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de désigner un correspondant en charge des questions de Défense.

Ce correspondant aura différentes missions :

- information et sensibilisation de la commune aux questions de défense,
- information sur la défense avec le volontariat, les périodes militaires et la réserve militaire,
- la solidarité et la mémoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :**

✘ Monsieur Jacky BONNET, Conseiller municipal, correspondant Défense pour la Commune d'Ars.  
Le délégué accepte sa nomination.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de désigner un élu chargé de représenter la commune d'Ars au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :**

✘ Madame **Nadine BRUNIAU**, Conseillère municipale, élue chargée de représenter la commune d'Ars au sein du CNAS.  
La déléguée accepte sa nomination.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de déterminer les taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation, élus le 25 mai 2020, en regard des articles du Code Général des Collectivités territoriales (articles L 2123-20 à L 2123-24-1).

Il rappelle que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Il précise qu'en vertu des articles L2123-23 -1 et L2132-24 du CGCT, les montants d'indemnités maximales susceptibles d'être allouées pour la commune d'Ars sont les suivants :

- pour le maire : 40.30 % de l'indice brut 1027 ;
- pour les adjoints : 10.70 % de l'indice brut 1027.
- pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 6% de l'indice brut 1027 dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au maire et aux adjoints.

Monsieur le Maire propose que les indemnités soient calculées de la manière suivante : 25.00 % pour la sienne, 8.00% pour les adjoints de l'indice brut 1027.

Il indique qu'une indemnité sera attribuée aux conseillers municipaux ayant une délégation celle-ci serait de 2% de l'indice brut 1027.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **Accepte** la proposition de M. BURTIN ;
- ✓ **Décide** de fixer le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation aux taux suivants :
  - Pour le Maire : 25 % de l'indice brut 1027
  - Pour les trois Adjoints au Maire : 8 % de l'indice brut 1027
  - Pour les conseillers municipaux ayant une délégation : 2 % de l'indice brut 1027
- ✓ **Précise** que ces indemnités seront versées à compter du mardi 26 mai 2020 ;
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.
- ✓ **Dit** qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

## ANNEXE

### Récapitulatif de l'ensemble des indemnités mensuelles Allouées aux membres du conseil municipal à compter du 26 Mai 2020

PRÉNOM, NOM, FONCTION	INDEMNITES
Monsieur Dominique BURTIN, Maire	25% de l'indice brut 1027
Monsieur Jacky COLIN, 1er Adjoint	8% de l'indice brut 1027
Monsieur Patrick DUPUY, 2ème Adjoint	8% de l'indice brut 1027
Madame Lysiane QUINTARD, 3ème Adjointe	8% de l'indice brut 1027
Monsieur Jacky BONNET, Conseiller municipal	2% de l'indice brut 1027
Monsieur Thierry PROVENZALE, Conseiller municipal	2% de l'indice brut 1027
Madame Nadine BRUNIAU, Conseillère municipale	2% de l'indice 1027

<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-22D - ANNEE 2020</b>	<b>2020-44D N°7.2</b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2020-22D prise en date du 05 mars 2020 et indique qu'il y a lieu de la reprendre, des erreurs matérielles ayant été commises.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la Fiscalité directe locale, les collectivités n'ont plus le pouvoir de voter leur taux de Taxe d'Habitation pour l'année 2020, que celui-ci restera le même que celui voté en 2019 à savoir : 8.14 %.

Les collectivités ont cependant le pouvoir de voter leurs taux de Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâties. Considérant la récente prise de fonction de l'équipe municipale, il propose de maintenir les taux votés le 5 mars 2020 comme suit :

- ✓ Taxe Foncière Bâti                    **17.42 %**
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti            **53,19 %**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020 soit :

- ✓ Taxe Foncière Bâti                    **17.42 %**
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti            **53,19 %**

## DIVERS

**Délégué SILFA** (Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) : Mr Thierry VALEIX

**Correspondants Alertes et Services** (pollution atmosphérique, alertes canicule et grands froids, météo, plans particuliers de protection, vigilance crue) : Mr Thierry VALEIX, Mr Thierry PROVENZALE, Mme Nadège GOBBATO

**Parcelle AB 254** : pas de préemption.

**Courrier d'Hélène TOURNADRE** : Après lecture à l'ensemble du conseil, le courrier est remis à Jacky COLIN pour étude.

**Travaux d'aménagement du bourg** : Début des travaux lundi 8 juin, l'arrêté de déviation est pris par le Département; Réunion vendredi 5 juin à 10h30 à la Mairie (Bernadette DUTOYER et Thierry PROVENZALE sont invités pour prendre connaissance du dossier.

Séance levée à 19h50

Affiché en Mairie le 09 juin 2020

**Le Maire**

**Dominique BURTIN**

## **FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :**

**2020-34D2 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Délégations de pouvoirs au Maire**

**2020-35D : Désignation des membres de la commission voirie, réseaux, espaces publics, marais, environnement et agriculture, gestion personnel technique**

**2020-36D : Désignation des membres de la commission bâtiments communaux, commerces, logements, urbanisme, éclairage public, cimetièr**

**2020-37D : Désignation des membres de la commission associations, communication, fêtes et cérémonies, tourisme**

**2020-38D : Commission d'appel d'offres**

**2020-39D : Délégués au SIVOS Ars-Gimeux**

**2020-40D : Désignation des délégués au SDEG 16**

**2020-41D : Désignation du représentant pour participer élection du collège des communes indépendantes de CALITOM**

**2020-42D : Désignation des délégués pour l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16)**

**2020-43D : Désignation correspondant défense**

**2020-44D : Désignation délégué élu au CNAS**

**2020-45D : Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux**

**2020-46D : Vote des taux d'imposition : annule et remplace la délibération 2020-22D – Année 2020**